



Harcelement/fausses accusation de l'employeur

Par **soco25**, le **05/04/2017** à **01:41**

Bonjour,

Depuis le mois d'août 2016 je subis du harcèlement moral de la part de mon manager. En effet, environ une fois par mois, il me prend a part dans son bureau (ou dans le coffre, je suis caissière) et me reproche de mal faire mon travail ou pas assez bien à son gout (même si je suis prête à accepter mes erreurs). Le problème est, qu'à chaque fois, il me met sur le dos que si mes collègues ne font pas de prime pendant le mois c'est à cause de moi, que je suis moins performante que mes collègues... jusqu'au moment où l'entretien ne se passe pas pareil.

En effet, il y a 3 semaines, j'ai eu droit aux remontrances habituelles sauf qu'il ajoute qu'il n'a pas confiance en moi et qu'on ne peut pas compter sur moi. Je suis donc sortie du bureau en larmes et je dis, pour moi, "il commence à me faire chier celui là".

Veuillez m'excuser des termes employés mais vous comprendrez pourquoi par la suite.

Bref le lendemain, je vais voir mon médecin qui m'arrête pour 3 semaines car je n'arrivais plus à dormir et avait des vertiges.

Aujourd'hui, je retourne au travail et me fait convoquer par le directeur. Celui ci me dit que j'aurais insulté mon manager de "connard et de sale con" et que j'aurais menacé de me mettre en arrêt maladie, qui n'était pas mon intention au départ. Bref j'essaye de me défendre mais il ne veut rien entendre. Je lui parle du comportement de mon manager (et ce n'est pas la première fois que je le signale). Je lui dit qu'il est allé trop loin et que ça m'atteint moralement. Le directeur me répond que c'est normal étant donné que je fais mal mon travail. Je lui demande alors pourquoi il ne me licencie pas étant donné ces fausses accusations et

là, il ne me répond pas.

Je lui demande si une rupture conventionnelle serait envisageable et là, non direct.

La seule chose que l'on peut faire c'est un abandon de poste à la date qu'il aura décidé, j'ai bien compris pour pousser le vice encore plus loin.

Bref je ne sais pas quoi faire et si c'est pour faire un abandon de poste je ne vois pas pourquoi je devrais l'arranger en restant encore quelques semaines.

Je suis en cdi de 33 h depuis 4 ans.

J'espère que vous pourrez m'aider. Dois-je accepter ou non ? Quels recours ?

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **05/04/2017** à **08:40**

Bonjour,

Depuis 4 ans, est-ce votre même manager ? En 4 ans n'a-t-il pas essayé de vous "draguer" et que vous avez refusé ses avances ? Si oui, ne cherchez pas plus loin la raison de son comportement, c'est celui d'un petit chefaillon qui a une rancune contre vous et veut cacher ses actes et intention à sa hiérarchie en faisant tout pour vous faire partir. Rapprochez-vous d'une antenne syndicale qui vous aidera dans vos démarches. En attendant, faites-vous arrêter par votre médecin traitant, avec attestation médicale à l'appui, et menacez ce chefaillon de dépôt de plainte directement au Parquet de votre tribunal. En règle générale, cette menace va avoir pour effet de la calmer un peu et refusez tout entretien en privé, sans la présence d'un délégué syndical.